

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 18 JUN 2018
N° d'ordre de la délibération : 34
N° de feuillet : 1**

**2018-10
34-1**

Date de la convocation : 6 Juin 2018
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 10
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 18 Juin 2018 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Avenant à la convention d'adhésion au service retraite du CDG 31

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Roland CLEMENCON, Jean-Pierre COMET, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs, Guillaume DEBEAURAIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, notamment « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public.» ;

Vu la délibération du Bureau en date du 29 avril 2015, décidant l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) pour les missions de contrôle et de réalisation des dossiers de retraite ;

Monsieur le Président expose que la convention d'adhésion au service retraite conclue avec le CDG 31 est adossée à une convention de partenariat entre le CDG 31 et la Caisse de Dépôt et Consignations qui permet au CDG31 d'agir pour le compte des employeurs publics territoriaux, et que ce partenariat en vigueur depuis le 1er janvier 2015 est arrivé à son terme le 31 décembre 2017.

Afin de continuer à recourir à ce service, le CDG31 propose de proroger le partenariat initial jusqu'au 31 décembre 2018 dans l'attente de la mise en place d'un nouveau cadre partenarial à compter du 1er janvier 2019.

Les conditions financières restent inchangées.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 18 JUIN 2018
N° d'ordre de la délibération : 34
N° de feuillet : 2

Date de la convocation : 6 Juin 2018
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 10
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 18 Juin 2018 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Avenant à la convention d'adhésion au service retraite du CDG 31

Le projet d'avenant à la convention d'adhésion au service retraite figure en pièce jointe.

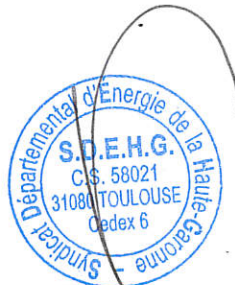
Le Président, considérant son mandat de Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des membres votants :

- Article 1.** La prorogation de la convention d'adhésion au service retraite du CDG31 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Article 2.** Autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Patrice RIVAL à la signature de l'avenant à la convention d'adhésion au service retraite ci-annexée.
- Article 3.** Autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Patrice RIVAL à signer tout document afférent à ce dossier.
- Article 4.** D'inscrire au budget les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Résultat du vote :
Pour 9
Contre 0
Abstention 0
Non-participation au vote 1



Pour le Président et par délégation

Patrice RIVAL
1^{er} Vice-Président du SDEHG

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **26 JUIN 2018**